

DE RHÔNE EN VIGNES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 7 mai 2025

Création de l'Association « De Rhône en vignes », pour porter une démarche d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

L'association « De Rhône en vignes, cultures en partage de Vienne à Valence » a été officiellement lancée lors de la réunion fondatrice qui s'est tenue sous l'égide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ce mercredi 7 mai en présence des différentes parties prenantes du projet. L'association a réuni à l'Hôtel de Région la filière vitivinicole, les acteurs du fleuve Rhône et de l'économie, de la culture et du patrimoine, ainsi que les collectivités territoriales et intercommunalités. Ces acteurs ainsi fédérés portent une démarche de projet sur le territoire de la vallée du Rhône, entre Vienne et Valence, qui accueille aujourd'hui les 8 appellations des côtes-du-rhône septentrionales. Il s'agit d'une démarche collective, portée par l'ensemble des parties prenantes et qui vise une inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Un moment historique qui marque une ambition forte de faire territoire

La démarche engagée auprès de l'UNESCO il y a maintenant cinq ans s'inscrit dans **une volonté forte de faire reconnaître les cultures, les valeurs et les richesses plurielles d'un territoire façonné depuis l'Antiquité** par des marqueurs géographiques et humains uniques. C'est en 2020 que Bruno Delas, urbaniste en charge du Plan de gestion UNESCO du site historique de Lyon pendant deux décennies, accompagné de Jacques Grange, œnologue, directeur de la Maison Delas Frères, a l'idée de cette candidature pour le territoire formé par un fleuve (le Rhône) autour de 2 rives.

Conduite de manière informelle, **la démarche s'est consolidée avec le temps et réunit aujourd'hui toutes les conditions nécessaires pour passer de l'idée au projet**. Cette phase de préfiguration a permis de conduire les consultations préalables, d'initier le travail d'inventaire de ce qui fait patrimoine naturel, culturel et immatériel, d'engager les travaux scientifiques et d'assimiler les modalités du processus de **la candidature qui inscrit la démarche dans le temps long : entre 10 et 15 ans de procédure**.

Les critères fixés par l'UNESCO impliquent de mettre en récit et d'argumenter la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du bien patrimonial dans le respect des recommandations de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial naturel et culturel adoptée en 1972. **La dynamique de la démarche collective n'est pas seulement une quête de labellisation, mais une démarche ambitieuse d'un projet de territoire pour répondre aux défis d'hier et de demain.**

Elle fédère les acteurs du territoire, de la filière vitivinicole mais également les acteurs culturels, économiques, le monde associatif et les habitants ainsi que des mécènes publics et privés autour d'un récit patrimonial partagé et porteur de sens.

« Par-delà ses différences, c'est un territoire de partage qui unit ses forces pour répondre aux défis de l'avenir - dérèglement climatique ou changements de l'environnement et de la société. Certes, il faut laisser le temps au temps, mais j'ai la conviction que cette démarche collective se traduira dans le temps court par des avancées bénéfiques pour le territoire. La création d'une association-support de la candidature est devenue une évidence autant qu'une nécessité », **exprime Philippe Guigal, président de l'association.**

Un projet de territoire riche de son patrimoine naturel, culturel et humain

De Vienne à Valence, le territoire d'étude et d'influence du projet comporte 51 communes et rassemble près de 200 000 habitants.

Il se distingue par une histoire étroitement liée au fleuve Rhône, qui a favorisé, au fil des siècles, le développement de nombreuses activités : viticulture, arboriculture et maraîchage, commerce, transports, énergie, industrie mécanique, tannerie, automobile, sans oublier le tourisme et la gastronomie.



Territoire d'échanges et de savoir-faire, il est aujourd'hui reconnu pour la qualité exceptionnelle de ses vignobles : près de 1 200 exploitations, 4 500 hectares de vignes et 8 appellations prestigieuses, du côtes-rôtie au saint-péray. Soutenu par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, 5 départements, 8 EPCI et 51 communes, le projet se distingue également par sa **capacité à générer une dynamique de développement local où la culture devient un véritable levier d'aménagement du territoire.**

Sur le plan méthodologique, la démarche s'appuie sur une mobilisation large, bien au-delà de la seule filière vitivinicole, qui en reste néanmoins le pilote. **Les collectivités territoriales, en particulier, répondent avec réactivité et engagement face aux enjeux culturels et territoriaux du projet.** La Région Auvergne-Rhône-Alpes joue un rôle clé en fédérant les acteurs publics et en apportant son soutien à la candidature. Le projet bénéficie également de l'implication active des institutions culturelles, des associations patrimoniales et du monde universitaire (laboratoires de recherche et étudiants).

Une candidature soutenue par une démarche scientifique éprouvée

Une communauté de travail s'est constituée pour s'atteler à **la mise en récit scientifique qui doit argumenter la Valeur Universelle et Exceptionnelle des biens patrimoniaux et garantir leur authenticité et leur intégrité.** Centré à l'origine sur la syrah, ce projet place désormais en son cœur les éléments emblématiques que sont le fleuve, la vigne et le vin, les connaissances et savoir-faire et entend valoriser la notion de « paysage culturel évolutif et vivant », à la fois « fluvial, viticole et historique ». C'est à la fin du 20^e siècle que des analyses ADN ont déterminé que le pays d'origine de ces cépages n'est pas la Perse ou la Syrie mais bien le pays des Allobroges, dont Vienne était la capitale. **Une démarche d'autant plus pertinente que ces cépages sont aujourd'hui parmi les plus répandus sur les cinq continents.**

Les connaissances et savoir-faire des vignerons et des acteurs du territoire, la collecte des mémoires des habitants, confrontés aux recherches scientifiques, sont partagés et discutés lors de séminaires. Ces « fabriques d'une intelligence collective » ont débuté en 2023 au musée gallo-romain de Saint-Romain-en-Gal, mobilisant des experts en histoire, géographie, agronomie, ampélographie, biologie et aménagement du territoire. En 2024, le séminaire s'est tenu à Tournon-sur-Rhône et en 2025 à Saint-Péray. **Travaux scientifiques et échanges sont aujourd'hui consolidés par une gouvernance adaptée.**

Quelles ambitions pour cette nouvelle association ?

Au-delà de la création de l'association, 2025 voit se poursuivre, comme les années précédentes, **les travaux scientifiques et la mise en récit du patrimoine** : inventaire des ressources, étude de faisabilité, organisation de séminaires, études universitaires, avec pour objectif d'affirmer l'identité rhodanienne. Avec aussi pour enjeu, dans la continuité des actions menées lors des Journées européennes du patrimoine 2024, **la sensibilisation du grand public en vue d'associer au projet les ressources humaines que représentent les habitants de ce territoire.**

En ligne de mire du plan d'action pour l'année à venir, la constitution du dossier de candidature pour une inscription sur la Liste indicative française, qui correspond à la première étape de la procédure gérée par la Mission patrimoine mondial au ministère de la Culture.

À propos de De Rhône en vignes :

L'association « De Rhône en vignes, cultures en partage de Vienne à Valence » réunit les acteurs de l'économie du fleuve, des filières agricoles (et plus particulièrement viticoles), de la culture, du patrimoine, les collectivités territoriales et les intercommunalités, autour d'un projet de territoire visant la candidature du territoire de Vienne à Valence, berceau de la syrah et des serines qui accueille aujourd'hui les 8 appellations des côtes-du-rhône septentrionales, pour une inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Créée en 2025, et basée à Tain-l'Hermitage, l'association est présidée par Philippe Guigal et comprend 3 collèges : les représentants de la filière vitivinicole (vignerons, maisons de négoce, caves coopératives), les représentants des collectivités territoriales et intercommunalités et les personnes-ressources partenaires. Le périmètre d'étude compte 51 communes réparties en 8 intercommunalités sur 5 départements de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : l'Isère, le Rhône, la Loire, la Drôme et l'Ardèche. Le financement des phases de préfiguration a été assuré par Inter Rhône, avec le soutien du Syndicat mixte des rives du Rhône, du Plan Rhône-Saône, du programme 5Rhône de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) et des 3 caisses régionales du Crédit Agricole.